

Nombre de membres  
en exercice :  
15

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :  
11

Membre excusé  
avec procuration  
1

Membre excusé  
1

Membres absents  
2

Séance du jeudi 22 février 2024  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-deux février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

### Présents : 11

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT,  
M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS,  
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO,

### Excusé avec procuration : 1

M. Eddie WAESELYNCK procuration à M. SPADARO

### Excusée : 1

Mme Rachel BAECHEL

### Absents : 2

M. Gilbert GOEPFERT

M. Fernand THUET

## POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

### 7. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2023 au 31/12/2023)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	55,62
AEC SERVICES - ETTER AND CO SARL	2 222,20
BOHLER LIONEL - CLAIRE LUMIERE	1 749,62
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	90,00

.../...

DUPUIS-GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	2 980,00
EAU CA M2A	3 745,60
EDF	173,59
ENGIE	4 857,87
ENGIE COFELY	1 936,72
GAZ DE BORDEAUX	3 654,69
GSCHWIND TRISTAN	3 000,00
IMPRIMERIE MANUPA	590,40
J.CUISINE SARL	9 000,30
METRO CASH ET CARRY FRANCE	247,78
MON BOUDOIR BEAUTE	720,00
MUSEE DU PAPIER PEINT RIXHEIM	475,30
ORANGE	73,60
OTIS	556,24
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 160,39
VALORIM	6 470,88
WYBRECHT BOISSONS	344,09
	<b>44 104,89</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023 pour un montant de 44 104,89 €

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 05/03/2024

SOUS-PREFECTURE  
12 MARS 2024  
DE MULHOUSE



Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER